

DOSSIER D'INSCRIPTION

Certificat d'aptitude aux fonctions d'AGENT de SURETE du NAVIRE

Date début :

Date de fin :

STAGIAIRE

Qualité : (M, Mme) :

Nom usuel :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de Naissance : Département.....

Nationalité :

Permis de séjour / Expire le :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Commune :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email :

Statut à l'entrée en formation : Salarié Demandeur d'emploi Chef d'entreprise

INSCRIT MARITIME (si titulaire d'un fascicule)

Numéro de marin :

Quartier :

FINANCEMENT

Employeur

Nom :

Coordonnées postales :

Email :

France Travail

Identifiant :

Département :

Mon Compte Formation (CPF)

Personnel (virement bancaire)

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie de votre carte d'identité, de votre passeport ou de votre carte de séjour (pour les personnes de nationalité étrangère)

- Certificat médical en cours de validité, délivré par un médecin des Gens de Mer

VOS BESOINS

Logements

Envoi possible d'une liste non exhaustive de logements répertoriés autour du LPM Jacques Cassard

Service de Santé des Gens de Mer

Envoi possible de la liste des services nationaux et de la procédure en Loire-Atlantique

Formation(s) complémentaire(s) souhaitée(s)

.....

Retrouvez toutes les informations dont vous avez besoin dans notre boîte à outils :

<https://www.lycee-maritime-nantes.fr/formations-continues/boite-a-outils/>

Je soussigné (nom, prénom), atteste avoir lu le règlement intérieur du LPM Jacques Cassard sur le lien suivant : <https://www.lycee-maritime-nantes.fr/formations-continues/boite-a-outils/>

A

Le

Signature

Certificat d'aptitude aux fonctions d'Agent de Sûreté du Navire

Lieu :

LPM Jacques Cassard

Références réglementaires :

Code STCW, tableau A-VI/5

Arrêté du 26 juin 2008 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions d'agent de sûreté du navire.

Objectifs de la formation :

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'agent de sûreté du navire est le titre de sécurité permettant d'assurer la sûreté à bord d'un navire.
Il comporte les cinq compétences suivantes :

- Assurer et superviser la mise en œuvre du plan de sûreté du navire.
- Evaluer le risque et la menace pour la sûreté ainsi que la vulnérabilité.
- Etre apte à effectuer des inspections régulières du navire pour s'assurer que des mesures de sûreté appropriées sont mise en œuvre et maintenues.

- S'assurer que l'équipement et les systèmes de sûreté, s'il y en a, sont correctement utilisés, mis à l'essai et étalonné.
- Encourager la sensibilisation à la sûreté et à la vigilance.

Conditions d'admission à l'entrée de formation :

Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des gens de la mer.

Conditions d'obtention du certificat :

Passer avec succès l'épreuve théorique de l'examen.
Avoir ses certificats et titres à jour.

Moyens pédagogiques mis en œuvre :

Cette formation est délivrée par notre partenaire SURTYMAR.

Coût de la formation :

- Parcours complet : 900,00€

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard 111 rue du Port Boyer BP 51536 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Email : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr



Programme de la formation :

Intitulé	Volume
Règlementation <ul style="list-style-type: none"> • Concept de la sûreté maritime • Etude des principales définitions du code ISPS • Prescriptions internationales, européennes et françaises relatives à la sûreté du navire et de l'installation portuaire • Autorités compétentes qu'il convient de notifier en cas d'atteinte à la sûreté • Responsabilités en relation avec la sûreté 	3
Prévention des actes illicites <ul style="list-style-type: none"> • Fouille • Protection du navire • Contrôle d'accès 	11
Evaluation du risque Méthode d'évaluation du risque pour la sûreté, de la menace et de la vulnérabilité.	3
Plan de sûreté du navire <ul style="list-style-type: none"> • Eléments constituant un plan de sûreté du navire et des mesures et procédures connexes. • Procédures de mise en place, d'examen et de finalisation d'une déclaration de sûreté • Tenue des registres concernant la formation, les exercices et les entraînements, les événements liés à la sûreté, les comptes rendus sur les atteintes à la sûreté et les changements du niveau de sûreté. 	2
Formation <ul style="list-style-type: none"> • Formation, exercices et entraînements associés à un plan de sûreté du navire. • Eléments permettant de s'assurer que le personnel de bord comprend ses responsabilités en matière de sûreté afin de pouvoir exécuter les tâches qui lui sont confiées. 	1
Audit <ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions ayant trait aux mesures de contrôles et de conformités stipulées dans la règle XI-2/9 de la convention SOLAS de 1974, telle que modifiée. • Procédures à suivre pour les audits internes, les inspections, le contrôle et la surveillance continue des activités de sûreté spécifiées dans un plan de sûreté du navire. 	1
Piraterie	2
TOTAL	23

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard 111 rue du Port Boyer BP 51536 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Email : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr